

PROCÉDURE DE SÉLECTION FORMATION-RECRUTEMENT des ACCUEILLANTES(TS) FAMILIALES(AUX) (format de gestion VILLAS EDENIALES)

Les recrutements d'Accueillantes(ts) Familiales(aux) des Villas Edeniales qui sont passés dans le dispositif de formation rémunérée⁽¹⁾ ont été mis en œuvre avec les modalités suivantes :

- Réunion d'information de présentation des emplois proposés, les conditions d'agrément et d'emploi, la formation initiale DEAVS (contenu, déroulement, durée, adaptation de la formation à la fonction d'accueillant(te), statut pendant la formation, conditions d'admission...etc... Suite à ce temps d'information (en moyenne 2h) 90% des personnes présentes se disent pas intéressées par l'offre ; le frein principal étant l'impossibilité pour eux de délocaliser leur lieu de vie pour eux et leur famille.
- Les personnes intéressées font acte de candidatures : elles ont alors été invitées à passer les tests d'admission obligatoires pour intégrer la formation DEAVS et l'emploi. Des tests écrits sont d'abord destinés à vérifier le niveau de formation générale : expression écrite, compréhension d'un texte à caractère social, 8 questions de connaissances générales. Les candidats(tes) qui obtiennent une note inférieure à 10 points sur 20 ne passent pas l'oral et sont éliminés(ées), en moyenne 20% d'entre eux(elles). Puis un entretien oral centré sur la connaissance du métier d'Accueillant et la capacité des personnes à réussir durablement dans l'emploi d'Accueillant Familial ; cet entretien est conduit par un jury de deux personnes : une à profil formateur et une à profil employeur. Pour être admis(se) les candidats(tes) doivent obtenir la note de 10 sur 20 à cet oral ; 20% des candidats(tes) sont éliminés(ées) à cet oral en moyenne.
- Les personnes recrutées le sont parmi les personnes admises aux tests par choix décroissant en fonction de la note obtenue au moment de l'oral. Le nombre de personnes recruté est défini par les responsables du GCSMS AFSSO en fonction des besoins de la structure qu'ils dirigent.
- Ces personnes admises à la formation DEAVS sont proposées au recrutement aux responsables du GCSMS décideur in fine ; elles rentrent alors en formation DEAVS pour un mi-temps sous statut "stagiaire de la formation professionnelle" et pour l'autre mi-temps de leur activité, soit 70h par mois, elles signent avec le GCSMS AFSSO un CDD pour assurer la fonction de remplacement dans les Villas Edeniales. Ce temps de travail en Villa sous le tutorat d'une AFP vaut stage DEAVS puisque nous sommes dans la configuration d'une personne en cours d'emploi. Pendant la première partie de ce temps "formation – emploi" chaque personne engage sa demande d'agrément au CG 82 ou 47.

Cette procédure de recrutement a été mise en œuvre pour la dernière fois en mars 2011 et la formation plus le CDD à temps partiel s'est étalé de mars à décembre 2011. Le dispositif prévu pour avril 2012, bloqué par l'Administratrice, prévoyait une étape supplémentaire avec la POE qui sécurisait encore les recrutements pour le volet qualitatif. Cette procédure n'a jamais pu être mise en place.

⁽¹⁾ *Quelques personnes ont pu avoir une embauche dérogatoire décidée par l'Administrateur.*